

INFORMO



Près de 12 000 équipements sportifs en région Centre en 2007

La région Centre possède 11 770 équipements sportifs, dont près de la moitié dans l'Indre-et-Loire et le Loiret. On dénombre 48 équipements pour dix mille habitants, un taux élevé en comparaison d'autres infrastructures. Le taux d'équipement sportif est particulièrement important dans l'Eure-et-Loir et l'Indre. Quatre communes de la région sur cinq sont équipées, portant la distance moyenne d'accès à moins de dix kilomètres pour les habitants des communes non équipées.

Manuella Gesbert

Au 31 octobre 2007, la région Centre abrite 5 351 installations sportives, hors sites de sports de nature et pas de tir exclus du champ de l'étude. Ces installations regroupent 11 770 équipements, dont 2 478 terrains de grands jeux, 1 911 courts de tennis, 1 732 terrains extérieurs de petits jeux collectifs et 1 337 boulodromes. Les terrains de grands jeux représentent ainsi 21 % de l'ensemble, devançant les courts de tennis (16 %), les terrains extérieurs de petits jeux collectifs (15 %), les boulodromes (11 %) et les salles spécialisées (8 %).

Près d'un équipement sur deux dans l'Indre-et-Loire et le Loiret

Environ 2 600 équipements sont présents dans le Loiret comme dans l'Indre-et-Loire, départements regroupant ainsi chacun 22 % des équipements sportifs de la région. Avec 1 262 équipements, l'Indre en abrite une proportion deux fois plus faible (11 %).

La répartition des équipements entre les six départements est souvent proche de celle de la population. Le Loir-et-Cher et, plus particulièrement, l'Indre et l'Eure-et-Loir apparaissent cependant comme les départements les plus équipés au regard de leur population, alors que le Cher, l'Indre-et-Loire et surtout le Loiret le sont moins.

Installations et équipements sportifs en région Centre en 2007

	Nombre d'installations (*)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)	Distance moyenne pour les communes non équipées (en km)
Bassins de natation	251	361	1,5	10,7	8,1
Courts de tennis	956	1 911	7,8	43,1	4,7
Boulodromes	1 016	1 337	5,5	44,2	5,0
Terrains extérieurs de petits jeux collectifs	1 372	1 732	7,1	34,9	5,9
Salles spécialisées (y compris combat)	671	969	4,0	17,4	6,8
Équipements équestres	281	698	2,9	13,1	7,7
Terrains de grands jeux	1 635	2 478	10,2	60,6	3,9
Skate park et roller	131	137	0,6	6,8	10,3
Équipements d'athlétisme	275	387	1,6	8,3	9,5
Parcours de golf	45	89	0,4	2,2	15,0
Circuit piste de sports mécaniques	48	55	0,2	2,5	15,2
Salles multisports (gymnases)	603	762	3,1	16,9	7,3
Salles non spécialisées	824	854	3,5	38,2	5,8
Ensemble	5 351	11 770	48,2	78,6	9,9

(*) : une installation peut contenir plusieurs équipements différents et ainsi être comptabilisée pour plusieurs équipements : une installation comportant un bassin de natation et un court de tennis sera comptée pour ces deux équipements. Le nombre total d'installations est inférieur à la somme du nombre d'installations par famille d'équipements

Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Recensement national des équipements sportifs, Espaces et sites de pratique au 31.10.07

De forts taux d'équipement, surtout dans l'Eure-et-Loir et l'Indre

Le Centre compte 48,2 équipements sportifs pour 10 000 habitants. Au regard d'autres infrastructures, ce taux global est particulièrement élevé. On ne compte en

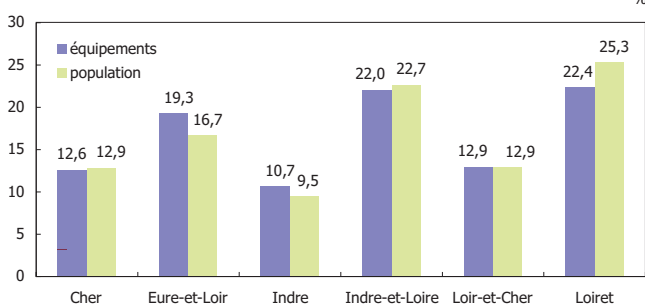
La Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports du Centre et du Loiret (DRDJS) a réalisé en 2004 et 2005 un recensement des équipements sportifs (RES) en région Centre. Cette base de données est depuis actualisée en continu et a fait l'objet d'une analyse arrêtée au 31 octobre 2007.

Les équipements sportifs dans les départements du Centre en 2007

Nombre d'équipements	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre
Bassins de natation	34	42	32	123	52	78	361
Courts de tennis	226	272	221	410	299	483	1 911
Boulodromes	121	362	149	405	106	194	1 337
Terrains extérieurs de petits jeux collectifs	222	424	110	352	232	392	1 732
Salles spécialisées (y compris combat)	103	165	100	219	134	248	969
Équipements équestres	76	122	81	120	116	183	698
Terrains de grands jeux	359	447	333	503	300	536	2 478
Skate park et roller	15	16	12	47	15	32	137
Équipements d'athlétisme	42	101	37	70	42	95	387
Parcours de golf	14	14	10	11	15	25	89
Circuit piste de sports mécaniques	2	10	10	6	12	15	55
Salles multisports (gymnases)	135	113	63	161	96	194	762
Salles non spécialisées	135	179	104	166	104	166	854
Ensemble	1 484	2 267	1 262	2 593	1 523	2 641	11 770

Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Recensement national des équipements sportifs, Espaces et sites de pratique au 31.10.07

Répartition de la population et des équipements sportifs par département



Sources : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Recensement national des équipements sportifs, Espaces et sites de pratique au 31.10.07 - Insee, Recensement de la population de 1999

effet que 16,0 commerces alimentaires, 9,7 écoles primaires ou 1,2 collège pour 10 000 habitants.

Les taux d'équipements les plus élevés concernent les terrains de grands jeux, les courts de tennis et les terrains extérieurs de petits jeux collectifs. Si la région accueille 10,2 terrains de grands jeux pour 10 000 habitants, ce taux reste cependant inférieur à celui des commerces alimentaires et est comparable à celui des écoles primaires.

Avec environ 55 équipements sportifs pour 10 000 habitants, l'Eure-et-Loir et

l'Indre figurent parmi les départements les plus équipés de la région au regard de leur population. Avec moins de 43 équipements sportifs pour 10 000 habitants, le Loiret est le département du Centre le moins équipé.

Le Cher, plutôt bien équipé en gymnases, est moins bien doté en bassins de natation,

boulodromes ou salles spécialisées. Comme le Cher, l'Eure-et-Loir est moins bien pourvu en bassins de natation, mais il est mieux équipé en boulodromes que la moyenne régionale. Le Loir-et-Cher et le Loiret sont moins bien équipés en boulodromes et en terrains de grands jeux. Les bassins de natation sont plus présents dans le Loir-et-Cher et surtout l'Indre-et-Loire, les courts de tennis dans l'Indre et le Loir-et-Cher. Les terrains extérieurs de petits jeux collectifs sont particulièrement nombreux dans l'Eure-et-Loir, beaucoup moins dans l'Indre. En revanche, l'Indre, comme le Loir-et-Cher, est bien équipé en salles spécialisées.

Quatre communes sur cinq équipées

Plus de 78 % des communes de la région accueillent au moins un des treize équipements sportifs détaillés, proportion particulièrement importante puisque 69 % des communes abritent une école primaire, 50 % un commerce alimentaire et 31 % un bureau de poste.

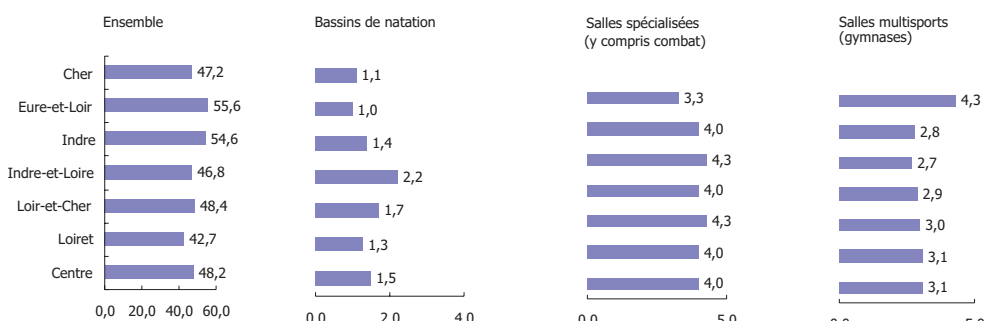
Plus de six communes sur dix possèdent ainsi des terrains de grands jeux et encore plus de quatre sur dix des courts de tennis ou des boulodromes, près de deux sur dix une salle spécialisée ou un gymnase. Les terrains de grands jeux sont toutefois présents dans moins de communes que les écoles primaires et les commerces alimentaires devançant les boulodromes, ainsi que les courts de tennis. La fréquence d'équipement d'une salle spécialisée ou d'un gymnase est légèrement inférieure à celle d'un établissement bancaire.

La quasi-totalité des communes d'Indre-et-Loire dispose d'au moins un des treize équipements étudiés contre moins de 80 % dans les autres départements de la région. Cette part ne s'élève qu'à 68 % dans le Loir-et-Cher et 73 % dans le Loiret.

Plus d'une commune de la région sur cinq ne possède ainsi aucun équipement et une sur quatre seulement un ou deux. Un tiers des équipements est alors concentré dans les 60 communes (3,3 % des communes) abritant au moins 30 équipements. Bourges et Orléans disposent ainsi chacune de plus de 250 équipements, Tours de plus de 300.

Comme pour la plupart des infrastructures, le nombre total d'équipements sportifs installés sur un territoire apparaît lié au nombre de personnes qui y résident. On compte ainsi plus de 1 000 équipements dans les bassins de vie d'Orléans et de Tours, un peu plus de 500 à Chartres ou Bourges et encore environ 400 à Blois ou Châteauroux.

Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)



Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Recensement national des équipements sportifs, Espaces et sites de pratique au 31.10.07

Moins de dix kilomètres pour atteindre un équipement

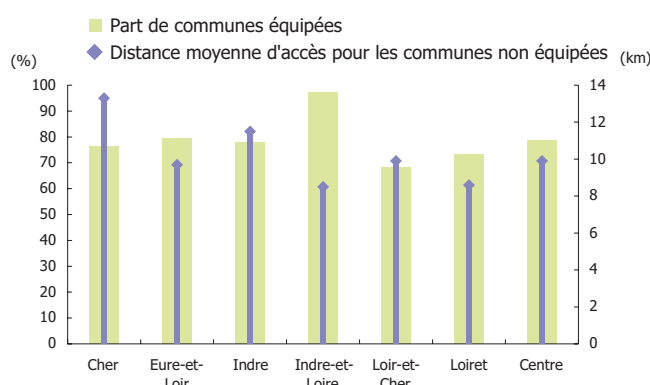
Pour les habitants d'une commune non équipée de la région Centre, la distance moyenne pour accéder à un équipement sportif est de 9,9 kilomètres (4,3 kilomètres pour l'ensemble des habitants des communes, équipées ou non). Un équipement sportif est ainsi en

Répartition des équipements sportifs dans les communes de la région Centre

Nombre d'équipements sportifs	Nombre de communes	Part dans l'ensemble des communes (en %)	Nombre d'équipements sportifs	Part dans l'ensemble des équipements (en %)
0	395	21,4	0	0,0
1-2	456	24,8	679	5,8
3-6	535	29,0	2 244	19,1
7-19	341	18,5	3 582	30,4
20-29	55	3,0	1 309	11,1
30 et plus	60	3,3	3 956	33,6
Ensemble	1 842	100,0	11 770	100,0

Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Recensement national des équipements sportifs, Espaces et sites de pratique au 31.10.07

Accès aux équipements sportifs



Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Recensement national des équipements sportifs, Espaces et sites de pratique au 31.10.07

moyenne plus proche qu'un lycée ou un cinéma. Il est en revanche en moyenne plus éloigné qu'une grande surface, un collège, une gendarmerie et, surtout, qu'un commerce alimentaire ou une école primaire.

nase ou une salle spécialisée. Il suffit en revanche de seulement 3,9 kilomètres pour trouver un terrain de grands jeux, c'est à peine moins que les 4,1 kilomètres requis pour accéder à une école primaire. Moins de 5 kilomètres sont nécessaires pour se

rendre sur un court de tennis ou un boulo-drome, quand atteindre un bureau de poste en requiert 5,3.

La distance moyenne pour accéder à un équipement sportif est la plus faible dans les départements les plus urbanisés de l'Indre-et-Loire et du Loiret, la plus élevée dans celui du Cher. ■

Pour en savoir plus

Un dossier sur ce thème a été réalisé en partenariat avec le Conseil régional de la région Centre et la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports du Centre et du Loiret. Les publications de l'Insee Centre sont disponibles sur le site internet : www.insee.fr/centre, rubrique «publications».

Les sites de sports de nature et les pas de tirs

La région Centre compte 1 696 équipements de sports de nature et de pas de tirs, avant tout des sites de sports de nature terrestre. Souvent situés en dehors des territoires urbains, ces équipements connaissent une implantation moins directement liée à la taille de la population que les autres. Ils se caractérisent aussi généralement par des distances moyennes d'accès plus élevées ainsi que

Les sites de sports de nature, pas de tirs et autres équipements en 2007

	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)	Distance moyenne pour les communes non équipées (en km)
Sites de sports de nature aérien	50	0,2	2,0	16,9
Sites de sports de nature terrestre	1 074	4,4	23,1	8,9
Sites de sports de nature aquatiques et nautiques	278	1,1	10,6	10,6
Pas de tir	294	1,2	8,3	9,5
Sous-ensemble sports de nature et pas de tir	1 696	6,9	34,0	12,0
Autres équipements	614	2,5	16,1	7,5
Ensemble	2 310	9,4	39,6	11,4

Sources : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Recensement national des équipements sportifs, Espaces et sites de pratique au 31.10.07 - Insee, Recensement de population de 1999

par des taux d'équipement et des parts de communes équipées plus faibles.

Seulement une commune sur cinquante abrite ainsi un site de sport de nature aérien, équipement pour lequel la distance moyenne d'accès avoisine 17 kilomètres et le taux d'équipement n'est que de 0,2 pour 10 000 habitants.

Les autres équipements

Les écoles primaires et les commerces alimentaires sont des équipements de proximité. Ils présentent les taux d'équipements et les pourcentages de communes équipées les plus élevés après les équipements sportifs ainsi qu'une distance moyenne d'accès inférieure à 4,5 kilomètres. Plus de deux communes de la région sur trois possèdent ainsi une école primaire et on compte 16 commerces alimentaires pour 10 000 habitants. À l'opposé, moins d'une commune sur cent dispose d'un établissement supérieur universitaire, équipement implanté dans les communes urbaines les plus importantes de la région. Il faut ainsi parcourir en moyenne près de 31 kilomètres pour atteindre une université ou une des cinq antennes universitaires départementales.

Les autres infrastructures : taux d'équipement et distance d'accès

	Taux d'équipement pour 10 000 habitants	Part de communes équipées (en %)	Distance moyenne pour les communes non équipées (en km)
Écoles primaires	9,7	68,9	4,1
Commerces alimentaires	16,0	49,8	4,4
La Poste	2,7	31,4	5,3
Banques, Caisses d'Épargne	5,7	18,3	6,1
Gendarmeries	0,7	9,3	6,6
Collèges	1,2	9,3	7,7
Grandes surfaces	2,8	13,7	7,8
Équipements sportifs	48,2	78,6	9,9
Établissements et services de santé	1,8	6,1	10,3
Lycées	0,9	3,3	13,1
Cinémas	0,2	1,8	14,3
Police	0,1	0,9	23,8
Établissements de l'enseignement supérieur universitaire	0,2	0,5	30,9

Source : Insee, Base permanente des équipements 2007

Intermédiaires entre les écoles primaires et les établissements d'enseignement supérieur universitaire, les collèges et les lycées ont des distances moyennes d'accès respectives de 7,7 kilomètres (proche de celle des grandes surfaces) et 13,1 kilomètres (un peu moins que les cinémas). Comme les gendarmeries, les collèges sont présents dans un peu moins d'une commune sur dix, proportion presque trois fois plus importante que celle des lycées.

Le nombre de ces équipements est corrélé avec la taille de la population. On compte ainsi plus de 1 800 commerces ou établissements d'enseignement dans le bassin de vie de Tours, plus de 1 400 à Orléans et entre 500 et 800 à Bourges, Chartres, Blois et Châteauroux. On en recense encore entre 200 et 400 à Montargis, Vendôme, Romorantin-Lanthenay, Vierzon, Châteaudun ou Gien, moins de 200 ailleurs.

Méthodologie

Une installation sportive est un lieu caractérisé par une adresse où un ou plusieurs équipements sportifs sont installés.

Un équipement sportif est une surface permettant, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives.

Une installation comporte un ou plusieurs équipements.

On dénombre dix-huit familles d'équipements sportifs :

- bassins de natation : bassins de natation sportive ou ludique, fosses à plongeon ou à plongée ;
 - courts de tennis ;
 - boulodromes : terrains de boules, de pétanque... ;
 - terrains extérieurs de petits jeux collectifs : terrains de basket-ball, de handball, de volley-ball, de beach-volley, plateaux EPS, but ou panier isolé de sports collectifs... ;
 - salles spécialisées (y compris combat) : dojos, salles de boxe, d'arts martiaux, de basket, d'haltérophilie, d'escrime, de gymnastique, de danse, structure artificielle d'escalade... ;
 - équipements équestres : carrières de dressage, manèges, parcours d'obstacle, pistes de galop, terrains de horse-ball, terrains de polo, hippodromes... ;
 - terrains de grands jeux : terrains de football, de rugby, de base-ball, plaines de jeux... ;
 - skate park et roller : anneaux de roller, skate park, espaces de vélo-freestyle ;
 - équipements d'athlétisme : stades d'athlétisme, pistes, aires de lancer ou de saut... ;
 - parcours de golf ;
 - circuits et pistes de sports mécaniques : circuits de vitesse, courses sur piste, pistes de kart... ;
 - salles multisports : gymnases ;
 - salles non spécialisées : salles polyvalentes, salles des fêtes... ;
 - sites de sports de nature aérien : pistes d'aérodrome, sites d'aérostation, pistes ULM... ;
 - sites de sports de nature terrestre : circuits de motocross, terrains de trial, parcours acrobatiques en hauteur, sites de spéléologie, circuits de randonnée (pédestre, équestre, de VTT...) ;
 - sites de sports de nature aquatiques et nautiques : stades d'eau vive, d'aviron, sites de pêche, sites de plongée, baignade aménagée... ;
 - pas de tir : à l'arc, à la cible ou aux plateaux ;
 - autres équipements : bowlings, aires de sports de glace, salles de musculation, parcours sportifs, sites d'aéromodélisme...
- Du fait de leur rareté, de leur implantation liée à la géographie ou de leur disparité, les sites de sports de nature aériens, terrestres, aquatiques ou nautiques, les pas de tir ainsi que les « autres équipements » ne sont pas pris en compte dans l'analyse.